

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/AVR/079	
<b>Date du conseil municipal</b> 10/04/2017	<b>OBJET :</b>  RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (A.N.A.C.E.J.)
<b>Date de la convocation</b> 03/04/2017	
<b>Date de l'affichage</b> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÈRE, Rachida MOUALI.

**Étaient absents représentés :**

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÈME, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÈRE

**Étaient absents :**

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 704 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
Nangis le 19/04/2017  
Date de télétransmission : 19/04/2017  
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT la proposition de renouvellement d'adhésion de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes pour l'année 2017,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Nangis d'adhérer à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes afin d'impliquer les enfants et les jeunes dans les décisions publiques,

CONSIDERANT que ladite adhésion pour l'année 2017 s'élève à 658,40 €,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

**ARTICLE 1 :**

DECIDE du renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes pour l'année 2017.

**ARTICLE 2 :**

DIT que le montant de l'adhésion pour l'année 2017 de la commune de Nangis s'élève à 658,40 €.

**ARTICLE 3 :**

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2017, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170411-2017-RH-079-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2017  
Date de réception préfecture : 19/04/2017